



Facturation Électronique

Inscription à la Plateforme agréée Axelor

Guide d'utilisation · Axelor · Août 2026

Inscription à la Plateforme agréée Axelor

Sommaire

1. Avant de commencer

- 1.1 À qui s'adresse ce guide
- 1.2 Ce que cette version change pour vous
- 1.3 Les prérequis à vérifier

2. Choisir votre parcours

3. Parcours A : inscrire une société

- 3.1 Les quatre étapes
- 3.2 Ce que votre instance transmet lors de l'inscription
- 3.3 Ce que vous obtenez à l'arrivée
- 3.4 Après la validation : l'instruction de votre dossier

4. Parcours B : synchroniser des sociétés déjà inscrites et validées

- 4.1 Le déroulé
- 4.2 Les cinq conditions d'éligibilité

5. L'authentification, désormais automatique

- 5.1 Le principe du jeton
- 5.2 Le bouton « Rafraîchir le jeton »

6. Vérifier que tout fonctionne

7. Tester avant de passer en production

- 7.1 Un autre chemin : la configuration manuelle
- 7.2 Le point à ne pas manquer : les SIREN
- 7.3 Avant de basculer en production

8. Qui fait quoi entre vous et Axelor

- 8.1 Ce qui relève d'Axelor
- 8.2 Ce qui relève de vous

9. En cas de problème

1. Avant de commencer

1.1 À qui s'adresse ce guide

Ce guide vous accompagne pas à pas pour raccorder une de vos sociétés à la **Plateforme agréée (PA) Axelor**, c'est-à-dire au service qui transmettra vos factures et recevra celles de vos fournisseurs.

Un mot sur les termes, car ils portent tous les deux le nom d'Axelor. Dans ce guide, **vosre instance** désigne votre application Axelor Open Suite, celle dans laquelle vous saisissez vos factures. **La PA Axelor** désigne le service de transmission opéré par Axelor. Axelor est en effet à la fois votre éditeur et votre plateforme agréée : vous restez donc dans le périmètre de votre abonnement, sans opérateur tiers à contractualiser.

Vous y trouverez deux parcours au choix, les prérequis à réunir en amont, et la marche à suivre lorsque quelque chose ne se passe pas comme prévu. Aucune connaissance technique n'est nécessaire pour les sections 1 à 6. La section 7 décrit le chemin à emprunter pour tester avant la production. La section 8 précise ce qu'Axelor prend en charge de son côté, et la seule information que vous pourriez avoir à lui communiquer.

1.2 Ce que cette version change pour vous

Jusqu'ici, raccorder une société à une plateforme supposait de créer la configuration de la plateforme à la main, puis de saisir ses paramètres techniques : identifiant client, secret, URL du jeton, URL de l'API, règles de routage. C'était long, et c'était la première source d'erreurs de mise en service.

Cette version ajoute, sur la grille des plateformes agréées, **deux boutons et un mode d'authentification automatique** :

Action	Où la trouver	À quoi elle sert
Inscription	Barre d'outils de la grille	Enrôler une société auprès de la PA Axelor, en ouvrant un formulaire web
Synchroniser	Barre d'outils de la grille	Récupérer automatiquement les plateformes des sociétés déjà inscrites et validées
Rafraîchir le jeton	Fiche d'une plateforme générée	Renouveler à la demande le jeton d'accès, qui se renouvelle sinon tout seul

À retenir. Une plateforme configurée par l'un de ces deux parcours porte l'indicateur « **Plateforme agréée Axelor** ». Elle s'authentifie toute seule, et ses panneaux de configuration technique (Authentification, API, Webhook) sont masqués : vous n'avez plus rien à y saisir.

Ces deux boutons vous dispensent de la configuration technique, mais ils ne raccourcissent pas l'inscription elle-même : votre dossier reste soumis à l'instruction décrite en section 3.4. Enfin, aucune de ces actions n'est instantanée : chacune suppose un temps de traitement, et l'instruction d'une inscription demande un délai propre, décrit en section 3.4.

Pour accéder à la grille : menu **Facturation électronique** puis **Plateformes agréées**.

1.3 Les prérequis à vérifier

Prenez cinq minutes pour parcourir ce tableau avant de cliquer sur quoi que ce soit. La quasi-totalité des blocages rencontrés lors des premiers raccordements vient de l'un de ces points. Le sixième ne concerne que les instances auto-hébergées.

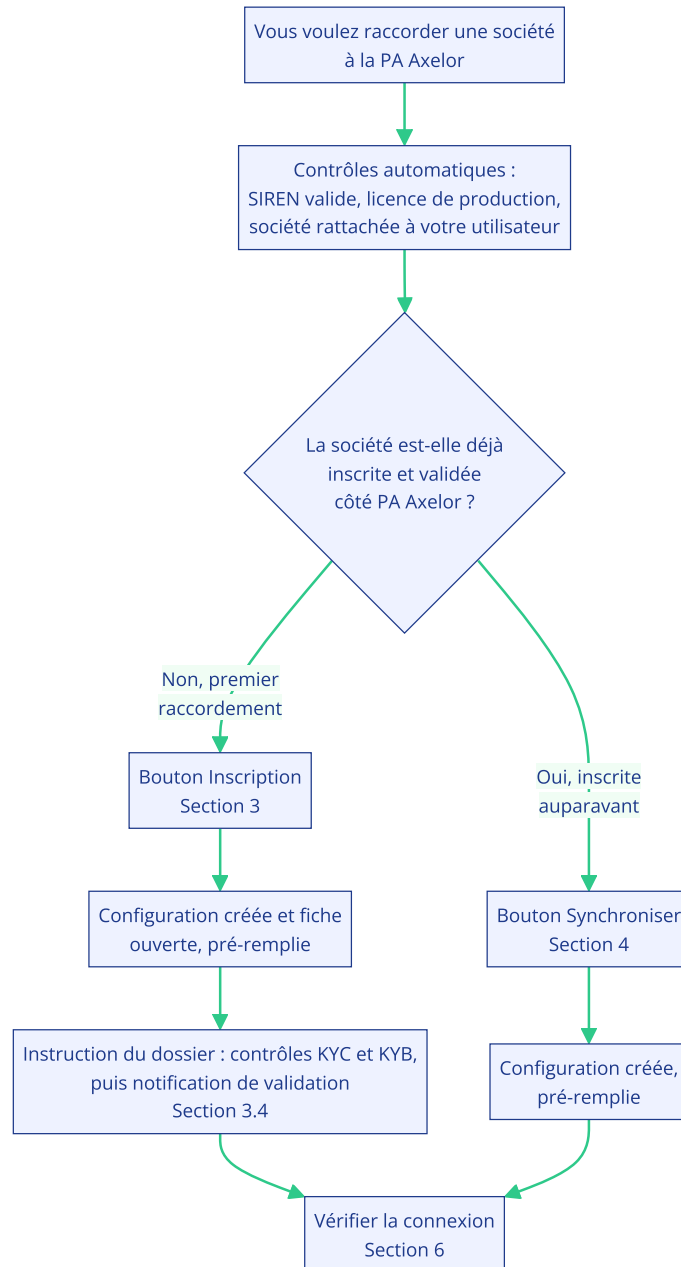
Ces prérequis portent sur le raccordement à la production, seul cas couvert par les deux boutons. Pour un essai préalable, reportez-vous à la section 7.

#	Prérequis	Comment le vérifier
1	 Module : axelor-data-capture en version 8.11 ou 9.1, avec axelor-e-invoicing	Auprès de votre équipe technique ou de votre partenaire
2	 Licence Axelor active sur l'instance, en licence de production	Le certificat de licence sert d'identifiant auprès de la PA Axelor : sans lui, aucun échange n'est possible
3	 SIREN valide et réel sur le Tiers de chaque société concernée	Fiche Société, puis Tiers associé. Un SIREN de jeu d'essai (par exemple 000000002) est refusé par le contrôle de validité. En test, la règle diffère, voir la section 7.2
4	 URL de l'instance en HTTPS (paramètre application.base-url)	Cette URL doit aussi être déclarée côté PA Axelor, voir la section 8
5	 Sociétés rattachées à votre utilisateur	Les deux boutons ne travaillent que sur les sociétés de l'utilisateur connecté. Une société absente de votre périmètre ne sera jamais proposée
6	 Si votre instance est auto-hébergée : URL publique et IP de sortie déjà transmises à Axelor	Sans objet en cloud Axelor. Voir la section 8.2

Le piège le plus fréquent. Un SIREN fictif hérité d'un jeu de démonstration. Le contrôle de validité le rejette, et la synchronisation vous répond « 0 plateforme » sans autre explication. Vérifiez ce point en premier.

2. Choisir votre parcours

Deux situations, deux boutons. Posez-vous une seule question : **la société est-elle déjà inscrite et validée auprès de la PA Axelor ?**



Synchroniser ne crée jamais d'inscription. Ce bouton rapatrie les configurations des sociétés dont l'inscription, faite auparavant, est déjà validée côté PA Axelor.

Et il ne produit jamais de doublon. Une société qui possède déjà sa configuration dans votre instance est simplement ignorée. Cliquer sur Synchroniser après une inscription est donc sans risque : si la configuration est déjà présente, rien ne se passe ; si elle manque et que l'inscription est validée, elle est créée.

3. Parcours A : inscrire une société

Ce que vous allez faire. Inscrire une société auprès de la PA Axelor, et laisser votre instance créer sa configuration, déjà paramétrée.

3.1 Les quatre étapes

Étape 1. Sur la grille des **Plateformes agréées**, cliquez sur **Inscription**.

Étape 2. Le formulaire d'inscription s'ouvre **dans un nouvel onglet de votre navigateur**.

Étape 3. Renseignez le formulaire, puis validez. Portez une attention particulière à l'**adresse e-mail de contact** : c'est par elle que passeront les éventuelles demandes de pièces complémentaires et la notification de validation, comme expliqué en section 3.4.

Étape 4. À la validation, **votre navigateur revient automatiquement dans votre instance**. L'application crée la configuration et ouvre sa fiche. Vous n'avez rien à recopier.

3.2 Ce que votre instance transmet lors de l'inscription

Comme rappelé en section 1.1, ce parcours n'est pas un raccordement à un prestataire extérieur : votre instance s'adresse au service de plateforme agréée d'Axelor, dans le cadre de votre abonnement existant. Aucun tiers ne s'interpose.

Pour que l'inscription aboutisse, votre instance transmet deux éléments, et deux seulement :

- le **certificat de licence** de l'instance, qui identifie votre abonnement Axelor auprès du service,
- la **liste des SIREN** des sociétés de votre utilisateur, c'est-à-dire la société active et les sociétés associées.

C'est cette licence qui fait le lien entre l'instance et votre compte client Axelor. Autrement dit, l'inscription s'appuie sur une relation contractuelle déjà en place, ce qui explique qu'il n'y ait ni clé d'API à demander, ni compte à créer de zéro.

La sélection des sociétés proposées est filtrée automatiquement sur votre périmètre (`user.companySet.partner.siren`). C'est ce filtre qui explique qu'une société ne vous apparaisse pas : elle n'est pas rattachée à votre utilisateur.

3.3 Ce que vous obtenez à l'arrivée

La fiche qui s'ouvre est **déjà remplie**. Voici ce que votre instance a positionné pour vous :

Élément	Valeur
Code et Nom	Le nom de la société
Environnement	Production
URL de base	L'URL de l'API communiquée par la PA Axelor
Indicateur « Plateforme agréée Axelor »	Coché

Et surtout, **quatre règles de routage sont créées automatiquement**, une par flux :

Règle	Flux	Paramétrage
Émission	afnor-flow	Factur-X Extended
Réception	afnor-flow	Capture de données, profil Extended
E-reporting	afnor-flow	Paramétrage par défaut
Annuaire	afnor-directory	Paramétrage par défaut

Ce que cela signifie concrètement. Vous n'avez aucune configuration à créer, aucune règle de routage à écrire, aucun paramètre d'authentification à saisir.

3.4 Après la validation : l'instruction de votre dossier

L'inscription n'est pas instantanée. Une fois le formulaire validé, votre dossier fait l'objet de **contrôles d'identité et d'existence légale**, dits KYC et KYB. Trois conséquences pratiques :

- **Des informations complémentaires peuvent vous être demandées** s'il manque une pièce au dossier.
- **Vous êtes informé de l'issue.** La validation de votre inscription vous est notifiée. C'est ce message qui vous indique que la société est réellement opérationnelle.
- **Les échanges ne sont possibles qu'après validation.** Tant que le dossier est en cours d'instruction, la société n'est pas opérationnelle.

Ces échanges passent tous par l'**adresse e-mail de contact** que vous avez renseignée dans le formulaire. Renseignez-y une adresse réellement suivie, et non une boîte générique inutilisée.

Prévoyez ce délai. Lancez l'inscription bien en amont de votre date de mise en service : tant que le dossier est en cours d'instruction, aucun échange ne peut aboutir.

4. Parcours B : synchroniser des sociétés déjà inscrites et validées

Ce que vous allez faire. Créer dans votre instance la configuration des plateformes de sociétés **déjà inscrites et validées** côté PA Axelor, sans repasser par le formulaire web.

Ce que « déjà inscrite » veut dire exactement. Il ne suffit pas qu'un formulaire ait été soumis. La société doit avoir franchi l'instruction KYC/KYB décrite en section 3.4, et son inscription doit être à l'état ACTIVE. Une inscription encore en cours d'instruction ne remonte pas : la synchronisation vous répondra zéro, sans autre explication.

4.1 Le déroulé

Sur la grille des **Plateformes agréées**, cliquez sur **Synchroniser**. C'est tout.

Votre instance interroge la PA Axelor sur le périmètre des sociétés rattachées à votre utilisateur, puis crée les configurations manquantes. Au terme du traitement, un message vous indique le résultat, sous la forme « **N plateforme(s) agréée(s) synchronisée(s)** ».

Un résultat à zéro n'est pas forcément une erreur. Trois situations le produisent :

- Toutes vos sociétés ont déjà leur plateforme configurée dans votre instance : il n'y avait rien à créer.
- L'instruction de l'inscription n'est pas encore terminée, cas le plus fréquent en phase de démarrage.
- L'une des cinq conditions ci-dessous n'est pas remplie.

4.2 Les cinq conditions d'éligibilité

Une société n'est remontée que si **toutes** ces conditions sont réunies. C'est votre grille de lecture quand une société manque à l'appel.

#	Condition	Où la corriger
1	Le SIREN est valide (SIREN réel, contrôle de clé) et correspond à une société rattachée à votre utilisateur	Dans Axelor, sur le Tiers de la société et sur votre profil utilisateur
2	Côté PA Axelor, l'inscription de la société est ACTIVE , c'est-à-dire validée à l'issue de l'instruction décrite en section 3.4	Auprès d'Axelor
3	L'autorisation d'accès à la PA Axelor est accordée pour cette application	Auprès d'Axelor
4	La licence utilisée est une licence de production , et son client correspond à l'abonné de l'inscription	Auprès d'Axelor ou de votre partenaire
5	Il n'existe pas déjà une plateforme pour cette société dans votre instance	Rien à faire : dans ce cas la société est simplement ignorée, jamais dupliquée

5. L'authentification, désormais automatique

5.1 Le principe du jeton

Sur une plateforme portant l'indicateur « Plateforme agréée Axelor », **il n'y a rien à configurer** : pas d'identifiant client, pas de secret, pas d'URL de jeton. Voici ce qui se passe sans votre intervention :

- Votre instance **obtient le jeton d'accès** auprès de la PA Axelor, à partir du certificat de licence et du SIREN.
- Ce jeton reste **valable trente minutes** côté PA Axelor.
- Il est **stocké de façon chiffrée**, réutilisé tant qu'il est valide, puis **renouvelé automatiquement** à expiration.
- La date d'expiration est visible sur la fiche de la plateforme, dans le champ **Expiration du jeton**.

Ce que vous devez en retenir. Voir une date d'expiration proche, ou déjà passée, n'est pas un incident. Le jeton se renouvelle au prochain échange. Vous n'avez pas à le surveiller.

5.2 Le bouton « Rafraîchir le jeton »

Ce bouton, présent sur la fiche de la plateforme, force un renouvellement immédiat. Il ne sert que dans deux cas : lorsque vous diagnostiquez un problème d'échange, ou juste après une modification de configuration côté PA Axelor et que vous voulez repartir d'un jeton neuf.

En usage courant, vous n'y toucherez pas.

6. Vérifier que tout fonctionne

Le contrôle se fait sur la fiche de la plateforme, avec le bouton **Vérifier la connexion**. Il teste la chaîne de bout en bout : obtention du jeton, joignabilité de l'API, autorisation d'accès. C'est le moyen le plus rapide de confirmer que la société est réellement raccordée, avant votre première facture.

Le bon moment pour ce contrôle. Après une inscription, attendez d'avoir reçu la **notification de validation** de votre dossier, décrite en section 3.4. Lancé pendant l'instruction, le contrôle ne peut pas aboutir, et son échec ne signifierait aucune erreur de configuration. Après une synchronisation, en revanche, faites-le immédiatement : la validation est par définition déjà acquise.

Résultat	Interprétation	Suite à donner
Connexion établie	La société est raccordée	Vous pouvez émettre et recevoir
Échec	La chaîne est interrompue sur l'un des trois maillons	Reportez-vous à la section 9

7. Tester avant de passer en production

Les parcours des sections 3 et 4 vous raccordent **directement à la production** : le bouton Inscription positionne l'environnement sur Production, et l'inscription s'appuie sur une licence de production. Ils ne proposent donc pas de mode d'essai.

Si vous souhaitez éprouver la chaîne au préalable, lors d'un pilote ou d'une recette par exemple, vous emprunterez un autre chemin.

7.1 Un autre chemin : la configuration manuelle

Pour tester, vous vous raccordez à une plateforme agréée **de la manière manuelle classique**, celle qui existait avant les deux boutons décrits dans ce guide. Concrètement :

- Vous **n'utilisez ni Inscription ni Synchroniser** : ces deux actions ne concernent que la PA Axelor en production.
- Vous **créez la configuration de la plateforme à la main** et saisissez vous-même ses paramètres techniques : identifiant client, secret, URL du jeton, URL de l'API. Ces informations vous sont communiquées par la plateforme que vous sollicitez.
- Vous **créez également les règles de routage**, une par flux. Elles ne sont pré-remplies que par le bouton Inscription.
- L'indicateur « Plateforme agréée Axelor » reste décoché : les panneaux de configuration technique demeurent donc visibles, et l'authentification n'est pas automatique.

Nos partenaires techniques proposent des bacs à sable pour ces essais.

7.2 Le point à ne pas manquer : les SIREN

Le bac à sable que vous utilisez travaille avec des **SIREN prédéfinis**. Vous devez donc renseigner, sur les sociétés que vous utilisez pour tester, **les mêmes SIREN que ceux proposés par défaut par le bac à sable**, et non les SIREN réels de vos sociétés.

Attention, la règle est inversée par rapport à la production. En production, le SIREN réel de la société est exigé (prérequis 3 de la section 1.3). En test, c'est au contraire le SIREN du bac à sable qui commande. Le contrôle de validité, lui, s'applique dans les deux cas : les SIREN du bac à sable le respectent.

7.3 Avant de basculer en production

Deux points de vigilance au moment de quitter le mode test :

- **Rétablissez les SIREN réels** sur les Tiers de vos sociétés. Un SIREN de bac à sable laissé en place fera échouer l'inscription, avec le symptôme décrit en première ligne de la section 9.
- **Repartez du bouton Inscription** pour la production. Ne cherchez pas à transformer votre plateforme de test : créez la configuration de production par le parcours de la section 3, qui la pré-remplira et activera l'authentification automatique.

8. Qui fait quoi entre vous et Axelor

Trois autorisations doivent être en place pour que les parcours des sections 3 et 4 aboutissent. Elles se posent sur la PA Axelor, donc chez Axelor, mais deux d'entre elles portent sur des caractéristiques de **votre** instance, que vous êtes seul à connaître. D'où ce partage des rôles.

Sujet	Qui l'exécute	Qui fournit l'information
Autoriser l'URL de retour de votre instance	Axelor	Vous, si votre instance est auto-hébergée
Autoriser l'IP de sortie de votre instance	Axelor	Vous, si votre instance est auto-hébergée
Activer l'inscription de la société et son autorisation d'accès	Axelor	Personne, cela découle de votre abonnement

8.1 Ce qui relève d'Axelor

Vous n'avez **aucune configuration à réaliser sur la PA Axelor**. Axelor y met en place :

Autorisation	À quoi elle sert
URL de retour : l'origine <code>application.base-url</code> de votre instance, en HTTPS, inscrite dans la liste des URL autorisées	Permettre à votre navigateur de revenir dans votre instance à l'étape 4 de l'inscription
IP de sortie : l'adresse publique depuis laquelle votre instance émet ses appels, inscrite dans la liste des IP autorisées	Laisser passer les appels de votre instance vers la plateforme
Inscription de la société : état ACTIVE, autorisation d'accès accordée, licence de production	Rendre la société éligible aux échanges et à la synchronisation

Si l'une d'elles manque, le symptôme observé est décrit dans la table de la section 9.

8.2 Ce qui relève de vous

Les deux premières autorisations ci-dessus portent sur des caractéristiques techniques de votre instance. Selon la façon dont elle est hébergée, Axelor les connaît déjà, ou bien vous devez les lui indiquer.

Votre hébergement	Ce que vous avez à faire
Cloud Axelor	Rien. Axelor héberge votre instance et dispose donc déjà de son URL et de son IP de sortie
Auto-hébergé : sur votre infrastructure, ou chez un hébergeur tiers	Transmettre à Axelor les deux informations ci-dessous, avant l'inscription

Les deux informations à transmettre en auto-hébergement :

- **L'URL publique de votre instance**, en HTTPS, exactement telle qu'elle est configurée dans `application.base-url`.
- **L'adresse IP publique de sortie de votre instance**, c'est-à-dire l'IP vue depuis l'extérieur lorsque votre serveur émet un appel. Ce n'est pas nécessairement l'IP d'entrée de votre site : derrière une passerelle ou un proxy, les deux diffèrent. Votre équipe infrastructure sait la fournir.

Deux réflexes à garder. Votre instance doit présenter un **certificat TLS reconnu** : un certificat auto-signé, courant sur les instances de test, fera échouer les échanges. Et si votre IP de sortie change, lors d'une migration d'infrastructure par exemple, **prévenez Axelor en amont** : les échanges s'interrompent sinon sans préavis.

9. En cas de problème

Symptôme	Cause probable	Ce que vous faites
La synchronisation renvoie 0 plateforme , alors que l'inscription a bien été soumise	L'instruction KYC/KYB n'est pas terminée : l'inscription n'est pas encore ACTIVE	Attendez la notification de validation, voir la section 3.4
La synchronisation renvoie 0 plateforme	SIREN fictif, licence non-production, ou société hors de votre périmètre utilisateur	Renseignez le SIREN réel de la société, et vérifiez qu'elle est bien rattachée à l'utilisateur connecté
Erreur 403 access_denied	L'IP de sortie de l'instance n'est pas déclarée côté PA Axelor	Transmettez l'IP de sortie à Axelor, voir la section 8.2. Sans objet en cloud Axelor
Échec TLS ou erreur de certificat	Certificat auto-signé, typiquement sur une instance de test auto-hébergée	Importez le certificat dans le magasin de confiance de l'instance
Le formulaire d'inscription ne se referme pas et vous ne revenez pas dans votre instance	L'URL de retour de l'instance n'est pas autorisée côté PA Axelor	Transmettez l'URL publique de l'instance à Axelor, voir la section 8.2